

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 0333 – CPR - 102706

1. Code d'identification unique du produit type : **Ciment Portland EN 197-1 – CEM III/A 42,5 N CE PM-ES NF**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 : **Voir 1.**
3. Usage ou usages prévus du produit de construction conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : **préparation de béton, mortier, coulis, etc.**
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : **VRACS de l'ESTUAIRE SAS – Grand Port Maritime, 1180 ROUTE DES ROSEAUX, 76430 OUDALLE (France), Usine de OUDALLE, près du Havre (France).**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe : **non applicable**
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : **Système 1+**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
L'organisme notifié de certification du produit AFNOR-Certification N° 0333, selon le système 1+, a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché, et a délivré le certificat de constance des performances.
8. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Ciments courants (sous-familles), constituants et composition	CEM III/A	EN 197-1 : 2011
Résistance à la compression (à court-terme et courante)	42,5 N	
Temps de prise	Satisfait à l'exigence	
Stabilité (expansion)	Satisfait à l'exigence	
Teneur en SO ₃	Satisfait à l'exigence	
Teneur en chlorures	Satisfait à l'exigence	

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.
10. Préparation de béton, mortier, coulis, etc. Les Performances déclarées, en terme de niveaux et de classes, sont définies par la désignation du ciment.

Document signé pour le fabricant et en son nom :

À Oudalle, le 07/10/2025

Nabil SENOUSI, Directeur Général Délégué

